

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE, LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2020, À 19H54.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1  
Monsieur Dominique Neault, conseiller #3  
Monsieur Alain Leblanc, conseiller #4  
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5  
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6  
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est absent :

Monsieur Martin Beaulac, conseiller #2

Est également présent :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**3. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**191-12-2020**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Constatation de l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Tenue de la séance à huis clos et enregistrement
6. Finances
  - 6.1 Dépenses
7. Dépenses à approuver
  - 7.1 Nettoyage (défrichage) des fossés – Octroi de contrat
8. Règlements
  - 8.1 Adoption – Règlement 19-2020 concernant la taxation 2021
9. Période de question
10. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

**5. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET ENREGISTREMENT**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire pour tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours en raison du contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise se situe actuellement en zone rouge et que l'arrêté 2020-074 daté du 2 octobre 2020 spécifie que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**192-12-2020**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la présente séance soit tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio des délibérations soit fait;
- QUE l'enregistrement audio de cette séance soit publicisé dès que possible sur le site internet de la municipalité et qu'elle y demeure disponible pour une période de 30 jours.

## **6. FINANCES**

### **6.1 DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de novembre 2020 pour un montant total de 18 113,11\$. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal sera fermé pendant le temps des Fêtes et que certaines dépenses devront être payées pendant cette période;

**193-12-2020**

**IL EST PROPOSÉ** par Dominique Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement;
- d'autoriser le paiement des factures dues pendant le temps des Fêtes si nécessaire.

**ADOPTÉE**

## **7. DÉPENSES À APPROUVER**

### **7.1 NETTOYAGE (DÉFRICHAGE) DES FOSSÉS – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE certains fossés de la municipalité ont des arbres qui poussent sur les abords et qu'il faut effectuer le défrichage de ces fossés avec de la machinerie lourde;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Alain Lemay possède une pelle mécanique qui peut faire ce travail;

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant d'environ 30 000\$ du programme d'aide à la voirie locale qui peut être utilisé pour ce genre de travaux;

**194-12-2020**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'octroi du contrat de défrichage à l'entreprise Excavation Alain Lemay et d'y octroyer un budget de 30 000\$.

**ADOPTÉE**

## **8. RÈGLEMENTS**

### **8.1 ADOPTION – RÈGLEMENT #19-2020 CONCERNANT LA TAXATION 2021**

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses

tarifications ainsi que les modalités applicables à ces taxes doivent être fixés par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et qu'un projet de règlement fut déposé au même moment;

**195-12-2020**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 19-2020 fixant le taux de taxation pour l'année 2021 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Françoise.

**ADOPTÉE**

#### **9. PÉRIODE DE QUESTION**

Les citoyens avaient la possibilité de soumettre leurs questions au conseil par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été soumise.

#### **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**196-12-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h08.

**ADOPTÉE**

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

\_\_\_\_\_  
Mario Lyonnais, maire

\_\_\_\_\_  
Carine Neault, directrice générale et  
secrétaire-trésorière